



---

# GUIDE TECHNIQUE

## Saison 2017-18

Présenté par



## Table des matières

Présentation.....	3
Gouvernance.....	4
Fonctionnement de la ligue.....	7
Règles générales.....	9

## Présentation

*Mission* : La mission principale de la ligue des pamplemousses (LDP) est d'organiser des joutes de waterpolo pour les jeunes athlètes de Montréal et ce, au prix le plus abordable possible afin de faciliter l'accès à ce sport. L'objectif second de la LDP est de rendre le waterpolo attrayant auprès des jeunes et ainsi d'assurer leur rétention dans le sport. Enfin, la ligue LDP a également comme mission d'aider, par l'entremise de ses joutes, les clubs de waterpolo de Montréal dans leurs efforts de construire et entretenir des clubs de waterpolo.

*Valeurs et objectifs* : La LDP mise sur des valeurs qu'elles croient essentielles au développement du waterpolo dans la région de Montréal.

**Valorisation du waterpolo à Montréal.** Le waterpolo est encore méconnu parmi la population Montréalaise. Le potentiel de développement du waterpolo est encore très grand dans la région. Il est donc important que les jeunes athlètes puissent s'affronter dans un cadre réglementé et stimulant au prix le plus abordable possible afin de favoriser l'accès et la rétention.

**Développement des athlètes.** Basés sur les valeurs du DLTA (développement de l'athlète à long terme) La LDP offre un calendrier varié axé sur les différents besoins de chaque athlète. L'emphase étant mise sur l'équilibre entre le nombre et les qualités de ses joutes et de ses entraînements.

**Accessibilité.** La participation à la LDP doit être facilement accessible aux jeunes joueurs et aux clubs désirants y participer. Les frais de participation doivent donc demeurer le plus bas possible et l'horaire des joutes doit, autant que possible, considérer les déplacements des parents, les autres compétitions ou tout autre éléments pouvant potentiellement démotiver la participation des jeunes joueurs à la LDP. Dans le même ordre d'idées, la LDP se fait honneur de réduire autant que possible les contraintes monétaires, matériels et humaines dans la mise en place des joutes, sans pour autant négliger la qualité et l'esprit du waterpolo.

**Flexibilité.** Les clubs de la région de Montréal font chacun de leur mieux dans leurs efforts de recrutement et de développement. Afin de les aider en ce sens, la LDP leur offre un maximum de flexibilité, de créativité et d'ouverture d'esprit. L'objectif primordial de la LDP demeure la participation du plus de jeunes et de clubs possibles à un maximum de joutes de waterpolo.

**Entraide et implication communautaire.** Afin de parvenir à réaliser sa mission, la LDP mise sur l'entraide et l'implication communautaire de la part des clubs, de leurs membres et de leurs parents. Ainsi, afin de favoriser l'obtention de temps de piscine et de réduire les frais de location, les joutes sont organisées à même les heures de pratiques ou lors d'événement offert par les clubs participants à la LDP.

## Gouvernance

### **Sanction :**

La ligue des pamplemousses est sanctionnée par le Comité Régional de Waterpolo de Montréal et la Fédération de Waterpolo du Québec.

### **Comité de gestion de la Ligue (CG) :**

Le CG est composé d'un minimum de trois membres et est nommé par les membres du C.A (comité administratif du comité). Remplissant les rôles de commissaire, de responsable des officiels et de régisseur à la planification, les membres du CG ont comme principale mission d'organiser et de coordonner les différents événements de la LDP et d'agir comme comité de discipline si la situation l'exige

### **Rôles et responsabilités des membres du CG :**

#### Commissaire :

- Crée via le site de water-polo Canada différents évènements régionaux
- Est en charge de motiver et convaincre les clubs à participer aux événements régionaux
- Donne les directives de la LDP avec le responsable des officiels.
- Donne de la rétroaction aux officiels et aux officiels mineurs sur leur rendement
- S'assure que les joueurs participants sont adéquatement affiliés auprès de waterpolo Canada dans la catégorie et la division appropriées.
- Décide, lorsque nécessaire, du passage d'une équipe de sa division dans une division supérieure ou moins élevée.
- Évalue, à l'aide des responsables de la LDP, les demandes de dérogation pour les participants de division supérieure ou de catégorie d'âge plus élevé en considérant le contexte, la sécurité, et les priorités de la ligue.
- Décide, avec le comité de discipline, des sanctions émises aux joueurs ou entraîneurs lorsqu'une situation l'exige
- Collabore avec les clubs afin de trouver les temps de piscine qu'ils peuvent rendre disponible à la LDP.
- Conseille et appuie les clubs pour la logistique lors d'événements régionaux
- S'assure que les clubs hôtes ont le matériel requis pour la réception des matchs
- Agit à titre d'ambassadeur du waterpolo de l'île de Montréal dans différents évènements

#### Arbitre en chef :

- Être présent lors d'événements de la LDP ou se faire remplacer par un membre du CG

- Être en communication avec le commissaire et le responsable des horaires pour s'assurer du bon fonctionnement de la LDP en général
- S'impliquer auprès des arbitres régionaux afin de faciliter leur intégration à leurs nouvelles fonctions
- Évaluer et conseiller les arbitres lors d'événements régionaux
- Organiser les horaires d'arbitres en fonction du calendrier de la LDP
- Décider, avec le comité de discipline, des sanctions émises aux joueurs ou entraîneurs lorsqu'une situation l'exige.

Régisseur à la planification :

- Élaborer et transmettre un calendrier annuel de la LDP.
- Transmettre les différentes invitations régionales inscrites au calendrier
- Entretenir le site internet de la LDP avec le classement des équipes et les statistiques des joueurs
- Est disponible durant la saison pour rectifier l'horaire si la situation l'exige.
- Assiste le commissaire et/ou le remplace le cas échéant.

### **Rôles et responsabilités des acteurs de la ligue des pamplemousses (LDP) :**

Responsabilités du CG de la ligue des pamplemousses :

- Transmettre les invitations aux clubs ;
- Recevoir les inscriptions ;
- Élaborer et transmettre un calendrier global saisonnier ;
- Octroyer les rencontres et événements de la saison aux clubs intéressés ;
- Remettre une rétribution monétaire aux clubs hôtes des événements ;
- Assurer le bon déroulement des matchs et de la ligue ;
- Percevoir les frais d'inscription ;
- Produire les résultats cumulatifs après chaque compétition dans les meilleurs délais ;
- Diffuser les résultats des joutes et tenir les statistiques à jour ;
- Se rencontrer à chaque saison afin d'améliorer le format de la LDP.

Responsabilités des clubs hôtes :

- Fournir les ballons, buts, bancs des joueurs, la signalisation des différentes lignes de jeu et toutes autres matériels pertinents en fonctions de l'installation de compétition ;
- Fournir les officiels mineurs (2 minimum par matchs), les feuilles de matchs imprimées, des crayons, un système de chronométrage et un système de pointage ;
- Assurer la disponibilité du bassin ;
- Assurer le personnel sauveteur qualifié requis par l'installation et le matériel nécessaire et sécuritaire selon les règlements de la FWPQ.

Responsabilités des clubs (équipes) participants :

- Être en mesure de fournir des heures de bassin pour accueillir des matchs de la LDP selon les besoins demandés ;
- Acquitter les frais de participation et inscrire les équipes sur [waterpolo.ca](http://waterpolo.ca) ;
- Mettre-à-jour avant chaque match les alignements sur [waterpolo.ca](http://waterpolo.ca) ;

- Encourager les parents des joueurs à s'impliquer en tant que bénévoles au sein de la LDP, et ce, comme officiels mineurs, assistant-entraîneurs, arbitres et/ou membres du CA du comité régional ;

## Fonctionnement de la ligue

### **Déroulement d'une saison :**

- **Présaison** : permettre aux clubs d'évaluer les niveaux de ses athlètes et sélectionner la catégorie de compétition de ses équipes s'il y a lieu.
- **Saison régulière** : portion de la saison se disputant en moyenne de la fin novembre au début du mois de mai (peut varier d'une catégorie à l'autre). Sert à déterminer le classement général de la saison en prévision du championnat de fin de saison.
- **Championnat de fin de saison** : tournoi éliminatoire basé sur le classement de la saison régulière qui a pour but de déterminer le champion de la saison toute entière dans chacune des catégories.

### **Inscriptions et alignements :**

Les équipes n'ayant pas acquitté tous leurs frais d'inscription lors des précédentes saisons, n'offrant pas d'heures de bassin raisonnables selon ses capacités ou ne respectant pas les délais établis ne pourront pas s'inscrire.

### **Frais d'inscription :**

Les frais de participation ont été fixés à 20\$ par joute par équipe participante pour les catégories 8U, 10U et 12U. Pour la catégorie 15U les frais seront de 22\$ par match étant donné que deux arbitres seront payés durant ces joutes.

Les frais récoltés serviront entre-autres à payer les arbitres lors des événements, acheter des médailles et trophées pour les finales et organiser différentes activités de perfectionnement pour les jeunes athlètes.

### **Affiliations :**

Toutes les personnes (joueurs, entraîneurs, arbitres et bénévoles) participant à la LDP doivent être affiliées en bonne et due forme auprès de Water Polo Canada avant le match auquel elles participeront. Un joueur, entraîneur ou entraîneur adjoint qui n'est pas affilié lors d'une joute ne pourra pas participer au match en question.

Afin d'assurer la plus grande accessibilité possible aux matchs de la LDP, les équipes peuvent en tout temps durant la saison ajouter des nouveaux joueurs ou entraîneurs à leurs alignements.

### **Catégories d'âges :**

- ✓ 8U mixte : Né en 2010 et après
- ✓ 10U mixte : Né en 2008 et après
- ✓ 12U mixte : Né en 2006 et après

- ✓ 15U mixte : Né en 2003 et après (Les participants nés en 2003 sont éligibles à condition de ne pas prendre part à une des ligues majeures suivantes : LCQ et/ou LCC.

### **Divisions :**

La LDP peut offrir d'une (1) à deux (2) divisions (Compétitive et récréative) dans chaque catégorie d'âge. Le nombre de divisions est établie avant le début de la saison et entériné lors de la rencontre de début de saison.

La division COMPÉTITIVE est destinée aux athlètes plus avancés et expérimentés.

La division RÉCRÉATIVE est destinée aux athlètes débutants, plus jeunes et moins expérimentés.

*(La surface de jeu ainsi que les ballons vont être adaptés au niveau de jeu selon les principes du DLTA)*

### **Éligibilité des athlètes selon la division et la catégorie d'âge :**

Les entraîneurs sont responsables de déterminer le calibre de leurs équipes et de les inscrire dans les bonnes divisions. Ces derniers doivent évaluer de façon adéquate les capacités et les intérêts de leurs équipes. Ils pourront également, dans la mesure du possible, gérer le match pour en faire un match relativement serré. Lors de la présaison, allant de septembre à mi-novembre les entraîneurs pourront évaluer leurs joueurs et leurs équipes afin de les inscrire dans la bonne catégorie lors de la saison.

Afin de favoriser la participation d'un maximum d'équipes et de s'assurer d'un minimum de joutes forfaitaires, les joueurs récréatifs forts et les joueurs compétitifs faibles peuvent participer aux matchs des deux divisions. Une demande d'approbation au commissaire doit être effectuée.

Un athlète d'une catégorie d'âge inférieure peut participer dans une catégorie d'âge supérieure. Prendre note que le surclassement ne doit en aucun moment compromettre la sécurité et la jouissance de l'athlète.

Tous les joueurs qui prennent part aux championnats de fin de saison doivent respecter les critères suivants :

- Avoir participé à un minimum de 50% des rencontres de la saison régulières dans la même catégorie
- Ne pas être encore sous l'effet d'une suspension (le joueur pourra réintégrer son équipe s'il reste des matchs encore à disputer dans le championnat)
- Un nouveau joueur se joint à l'équipe (joueur n'ayant jamais joué au waterpolo de sa vie).

***Le commissaire peut en tout temps réévaluer le calibre d'un athlète qu'il juge trop fort ou trop faible dans une division lorsqu'une catégorie d'âge présente plus d'une division.***



# Règles générales

## 1. Règles du jeu

- 1.1 Les règles du jeu pour toutes les catégories sont conformes aux règlements de waterpolo de la FINA, à moins de spécifications contraires ailleurs dans ce document.
- 1.2 Un deuxième gardien n'est pas exigé pour les équipes. Tous les gardiens doivent cependant porter un casque rouge portant les numéros 1, 13, 14 ou 15.
- 1.3 Il est permis d'utiliser (1) temps d'arrêt par mi-temps dans toutes les catégories.
  - 1.3.1 Le temps d'arrêt qui n'a pas été utilisé à la première mi-temps n'est pas transférable à la seconde mi-temps.
- 1.4 Aucun lancé en direction du but n'est permis en tout temps après une faute. Cela est également applicable à l'extérieur de la surface de réparation (zone jaune).
- 1.5 Dans les catégories de 12 ans et moins, il n'est pas permis de marquer un but depuis sa propre zone défensive (ne dépasse pas le centre du champ de jeu).
- 1.6 La défensive dite de « ZONE » est en tout temps interdite et ce, dans toutes les catégories.
  - 1.6.1 Le ou les joueurs qui sont pris en défaut, sont immédiatement sanctionnés d'une faute d'exclusion.
  - 1.6.2 Le joueur défensif doit demeurer en tout temps à portée de bras du joueur offensif.
  - 1.6.3 Le joueur défensif peut après une faute sur le joueur offensif, qui porte le ballon, revenir en défense de « ZONE ». Il doit toutefois reprendre immédiatement sa position tel que décrit en 1.6.2 dès qu'il y a un nouveau porteur de ballon.
  - 1.6.4 La défensive de zone est suspendue selon les situations suivantes ;
    - 1.6.4.1 *Avantage / désavantage numérique*
    - 1.6.4.2 *Une des équipes évolue avec un ou des joueurs en moins à la suite d'une disqualification et/ou brutalité.*
    - 1.6.4.3 *Le ou les joueurs offensifs demeurent dans leur zone défensive (ne dépasse pas le centre du champ de jeu).*
- 1.7 Le chronomètre de temps de possession n'est pas utilisé dans la LDP. Toutefois, les arbitres peuvent à leur discrétion procéder à l'appel d'une faute de perte de temps s'ils jugent qu'une équipe procède volontairement en ce sens (application règlements FINA).
- 1.8 Le temps alloué à une exclusion est de trente (30) secondes en temps continu pour toutes les catégories.
- 1.9 Il est interdit à tout joueur (sauf le gardien de but) de se servir du fond à son avantage dans les catégories de 12 ans et plus. Une faute mineure ou d'exclusion est alors appelée par l'arbitre en vertu des règlements de waterpolo de la FINA.
- 1.10 Dans les catégories de 10 ans et moins, les arbitres sont tolérants avec les pieds dans le fond et les deux mains sur le ballon selon les principes du DLTA. Ils prennent également le temps d'arrêter le jeu pour enseigner les règles de bases s'ils le jugent nécessaire.

- 1.11 La dimension du ballon est ajustée en fonction de chacune des catégories ;
  - 1.11.1 8U : format « 1 »
  - 1.11.2 10U : format « 2 »
  - 1.11.3 12U : format «3 »
  - 1.11.4 15U ; format « 4

## 2. Responsabilité et composition des équipes

- 2.1 Chaque équipe est responsable d'apporter ses propres bonnets de jeu (bleu et blanc).
  - 2.1.1 L'équipe qui ne sera pas en mesure de procéder au match en raison de l'absence de bonnets, ce voit attribuée une défaite par défaut (HC).
- 2.2 Le personnel d'entraîneurs est composé d'un (1) entraîneur et de deux (2) adjoints.
  - 2.2.1 Tout le personnel doit porter obligatoirement le même chandail (couleur et logo) à l'effigie de leur club. Le ou les personnes contrevenantes pourraient se voir interdire l'accès au banc des joueurs.
  - 2.2.2 Le respect et la discipline du personnel est de mise lors de chaque match. Advenant le contraire, les procédures disciplinaires de la FINA sont appliquées dans l'immédiat.
- 2.3 L'équipe est composée d'un minimum et d'un maximum de joueurs selon la catégorie d'âge.
  - 2.3.1 Composition minimale d'une équipe selon la catégorie d'âge ;
    - 2.3.1.1 8U : trois (3) joueurs et un (1) gardien de but.
    - 2.3.1.2 10U : quatre (4) joueurs et un (1) gardien de but.
    - 2.3.1.3 12U : quatre (4) joueurs et un (1) gardien de but.
    - 2.3.1.4 15U : cinq (5) joueurs et un (1) gardien de but.
  - 2.3.2 Composition maximale de quinze (15) joueurs dans chaque catégorie.
  - 2.3.3 Le respect et la discipline de l'équipe est de mise lors de chaque match. Advenant le contraire, les procédures disciplinaires de la FINA sont appliquées dans l'immédiat.

## 3. Durée des rencontres

- 3.1 Les rencontres des 8U comprennent deux (2) périodes de cinq (5) minutes en temps continu.
  - 3.1.1 Une pause de deux (2) minutes est allouée entre les périodes.
- 3.2 Les rencontres des 10U comprennent quatre (4) périodes de cinq (5) minutes en temps continu.
  - 3.2.1 Une pause de deux (2) minutes est allouée entre les périodes.
- 3.3 Les rencontres des 12U comprennent quatre (4) périodes de six (6) minutes avec arrêt du temps après chaque but ou arrêt du jeu par l'arbitre.
  - 3.3.1 Une pause de deux (2) minutes est allouée entre les périodes.
  - 3.3.2 Le temps de jeu passe en temps continu advenant une différence de 5 buts d'écart.
  - 3.3.3 Dans la division récréative, le temps de jeu peut être modifié afin de s'ajuster au temps de bassin disponible lors des événements.
- 3.4 Les rencontres des 15U comprennent quatre (4) périodes de huit (8) minutes avec arrêt du temps après chaque but ou arrêt du jeu par l'arbitre.
  - 3.4.1 Une pause de deux (2) minutes est allouée entre les périodes.
  - 3.4.2 Le temps de jeu passe en temps continu advenant une différence de 7 buts d'écart.

#### 4. Caractéristique de la piscine

- 4.1 Les rencontres des 8U se déroulent en zone peu profonde sur une distance de plus ou moins douze (12) mètres.
- 4.2 Les rencontres des 10U se déroulent en zone peu profonde sur une distance de douze (12) à quinze (15) mètres.
- 4.3 Les rencontres des 12U se déroulent en zone profonde sur une distance de plus ou moins dix-huit (18) mètres.
  - 4.3.1 Dans la division récréative, les rencontres peuvent se dérouler en zone peu profonde et sur une distance minimale de douze (12) mètres en fonction des disponibilités de bassin
- 4.4 Les rencontres des 15U se déroulent en zone profonde sur une distance de plus ou moins vingt-cinq (25) mètres.
  - 4.4.1 Les bassins de vingt-cinq (25) mètres dotés d'une zone profonde et peu profonde pourront également accueillir des rencontres si la zone peu profonde est jugée acceptable par le commissaire de la ligue.
- 4.5 Les dimensions des buts dans les catégories 12 ans et moins doivent être diminuées d'environ la moitié d'un but réglementaire de la FINA. L'homologation de ces buts est effectuée par le commissaire étant donné que chaque installation de la ligue ne possède pas les mêmes buts.
- 4.6 Les dimensions des buts dans la catégories 15U doivent être conformes aux règles de la FINA.
- 4.7 Dans les catégories de 12 ans et moins, la limite supérieure de la surface de réparation (zone jaune) est positionnée à quatre (4) mètres de la ligne de but.
- 4.8 Dans les catégories de 12 ans et moins, il est possible de déplacer les lignes de jeu en fonction de la dimension du bassin et ainsi augmenter la zone neutre du champ de jeu. Par exemple, la ligne de deux (2) mètres peut être placée à (1,5) mètres de la ligne de but et la ligne de quatre (4) mètres à trois (3) mètres de la ligne de but.

#### 5. Système de points et processus de bris d'égalité

- 5.1 Durant la saison régulière, les équipes reçoivent trois (3) points pour une victoire et un (1) points pour un match nul.
- 5.2 L'équipe qui accumule le plus de points, termine première (1<sup>ère</sup>) au classement et ainsi de suite avec les autres équipes.
- 5.3 Le nombre de défaite hors-concours est comptabilisé au classement et utilisé au besoin dans la procédure de bris d'égalité. Cette mesure a pour but d'encourager tous les clubs à présenter des équipes concours et ainsi en avantager ces derniers.
- 5.4 Advenant des égalités au classement, la procédure de bris d'égalité suivante est appliquée ;
  - 5.4.1 L'équipe avec le plus (+) de victoire.
  - 5.4.2 L'équipe avec le moins (-) de défaite au classement (réglementaire + hors-concours).

- 5.4.3 L'équipe avec le moins (-) de défaite hors-concours.
- 5.4.4 L'équipe avec le meilleur différentiel de but pour et but contre.
- 5.4.5 L'équipe avec le plus (+) de buts marqués
- 5.4.6 L'équipe avec le moins (-) de buts marqués contre elle.
- 5.4.7 Le ou les résultats entre les équipes concernés. Reprendre au besoin l'ordre de la procédure de 5.3.1 à 5.3.6 s'il y a égalité de points au classement entre les équipes.

## 6. Équipe hors-concours (Forfait)

- 6.1 Une équipe est déclarée hors-concours si les conditions suivantes sont observées ;
  - 6.1.1 L'équipe se présente en retard ou est absente à son match.
  - 6.1.2 L'équipe n'a pas assez de joueur à l'heure du début du match.
  - 6.1.3 Un joueur non admissible prend part au match.
  - 6.1.4 L'équipe n'a pas ses bonnets (revoir article 2.1.1)
  - 6.1.5 L'équipe se retire du match en cours.
  - 6.1.6 Toutes autres dispositions figurant dans les règlements de la FINA
- 6.2 Une équipe déclarée hors-concours se voit octroyée une défaite de 5-0 qui sera enregistrée au classement comme défaite hors-concours.
- 6.3 Une équipe déclarée hors-concours lors d'un match du championnat de fin de saison se voit classée dernière du championnat.
- 6.4 Un forfait résultant d'une force majeure ou d'une autre circonstance hors du contrôle de l'équipe n'entraîne pas de sanction. Le comité de gestion (CG) étudie ces situations au cas par cas.

## 7. Protêt

- 7.1 Le ou les membres du CG sont responsables de la gestion de tous les protêts. Lors de la révision d'un protêt, tout membre qui est perçu comme pouvant être en conflit d'intérêts dans le dossier soumis doit être écarté du processus de révision. Toutes les décisions rendues par le par le ou les membres du CG sont finales et sans appel.
- 7.2 Une équipe peut seulement déposer un protêt en cas d'erreur technique. Une erreur technique n'inclut ni jugement de l'arbitre, ni son interprétation d'une règle.
- 7.3 Tous les protêts doivent être présentés à un des membres du CG, dans les trente (30) minutes suivant l'heure de la fin de la partie. Des frais de 50 \$, payables en argent comptant seulement, doivent accompagner le protêt (les frais sont remboursés si la partie déposant le protêt a gain de cause). Tout protêt doit être fait par écrit en utilisant le Formulaire de protêt de la Ligue des Championnats Canadiens (LCC). **En ligne via : [waterpolo.ca](http://waterpolo.ca)**

## 8. Mesures disciplinaires

- 8.1. Le ou les membres du CG seront responsables de la gestion des mesures disciplinaires. Lors de la révision d'une sanction, tout membre qui est perçu comme pouvant être en conflit d'intérêts dans le dossier soumis doit être écarté du processus de révision. Toutes les décisions rendues par le par le ou les membres du CG sont finales et sans appel.

- 8.2. Des sanctions doivent être servis pour tout acte relevant de la violence et/ou d'un comportement inacceptable de la part d'un joueur, d'un entraîneur ou d'un officiel.
- 8.3. Tout incident doit faire l'objet d'un rapport écrit par les arbitres. Le Formulaire d'incident de la Ligue des Championnats Canadiens (LCC) sera utilisé. **En ligne via : [waterpolo.ca](http://waterpolo.ca)**

## 9. Officiels

- 9.1. Tous les arbitres de la LDP sont de niveau « Régional formé » au minimum.
- 9.2. Tel que décrit dans la section « Gouvernance » l'arbitre en chef est la personne responsable des assignations. Ces dernières sont sans appel.
- 9.3. Dans les catégories de 12 ans et moins, un (1) arbitre est assigné par match et deux (2) lors du championnat de fin de saison.
- 9.4. Dans la catégorie 15U, deux (2) arbitres sont assignés par match en tout temps.
- 9.5. Étant une ligue basée avant tout sur le développement, il est possible que certaines rencontres de la LDP servent de stages aux arbitres en formation. Dans ce cas, les équipes concernées sont prévenues avant leur match (les matchs sont tout de même considérés officiels).
- 9.6. Un minimum de deux (2) officiels mineurs sont en poste lors des rencontres.
- 9.7. Il n'est pas obligatoire que les officiels mineurs est une formation. Toutefois, ils doivent être en tout temps sous la supervision d'une personne formé.

